Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_62-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-62

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_62-DE

***Vu** l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*
***Vu** les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu** les statuts de Collectivité Eau du Bassin Rennais*
***Vu** la délibération n°2024-118 du conseil communautaire du 9 décembre 2024 approuvant l'intégration de l'entièreté de Brocéliande Communauté (hors frange ouest) à la CEBR*
***Vu** la délibération n°2025-97 du conseil communautaire du 3 novembre 2025 modifiant les statuts de la CEBR et changeant la règle de calcul du nombre de délégués par structure membre et application après les élections municipales de 2026*

Brocéliande Communauté, au titre des compétences obligatoires, exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence « Eau ».

Depuis le 1er janvier 2025, Brocéliande Communauté est intégrée dans son entièreté à la CEBR (hors partie ouest de Paimpont qui reste du ressort du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Brocéliande).

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est l'autorité organisatrice du service de l'eau potable (protection de la ressource, production et distribution d'eau potable) sur le Bassin Rennais. Ce syndicat mixte regroupe Rennes Métropole et les Communautés de communes de Montfort Communauté, la Communauté de communes de St-Méen Montauban, Brocéliande Communauté, Vallons de Haute-Bretagne Communauté, et la Communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné. Cela représente 59 communes.

Monsieur le Président informe l'assemblée que ledit syndicat a voté le 26 décembre dernier une nouvelle modification de ses statuts qui entérine un changement de gouvernance à l'issue des élections municipales, pour réduire le nombre de délégués au Comité syndical, afin d'en faciliter la gestion.

Désormais, la répartition du nombre d'élus titulaires par structure membre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est la suivante :

Nombre d'élus titulaires après élections municipales 2026 1 délégué par EPCI entier + 1 délégué par 14 000 hab	Population 2025	**Nombre de délégués titulaires**	% population	% sièges
Rennes Métropole	483 199	**36**	83,37%	75%
Montfort Communauté	26 991	**3**	4,66%	6%
CC de St-Méen-Montauban (St-Pern, Iroudouer)	3 369	**1**	0,58%	2%
CCVIA	39 715	**4**	6,85%	8%
VHBC (Goven, Guichen-PtRéan)	6 936	**1**	1,20%	2%
Brocéliande Communauté	19 353	**3**	3,34%	6%
TOTAL	579 563	**48**	100,00%	100%

En outre, la répartition du nombre d'élus suppléants par structure membre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera donc la suivante :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_62-DE

Nombre d'élus suppléants après élections municipales 2026	Nombre de délégués titulaires	**Nombre de délégués suppléants**
Rennes Métropole	36	**18**
Montfort Communauté	3	**3**
CC de St-Méen-Montauban (St-Pern, Iroudouer)	1	**1**
CCVIA	4	**4**
VHBC (Goven, Guichen-PtRéan)	1	**1**
Brocéliande Communauté	3	**3**
TOTAL	48	**30**

Le Conseil communautaire doit donc procéder à la désignation **de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants**.

En vertu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le **choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre**.

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.
Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- de PROCEDER à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants qui représenteront Brocéliande Communauté au Comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais comme suit :
    - En qualité de titulaires :
        - Laurent DUMERCY – Saint-Thurial
        - Bruno BOURGEOIS – Bréal-sous-Montfort
        - Alain LEFEUVRE – Paimpont
    - En qualité de suppléants :
        - Pascal MOISAN – Bréal-sous-Montfort
        - Etienne ROUAUD – Maxent
        - Olivier HERVAULT - Monterfil

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT